



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-01-24

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24 SUR LA
CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 10 juillet 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-01-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24 SUR LA
CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 383-01-24 modifiant le règlement numéro 383-24 sur la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	29 mai 2024
Dépôt du projet de règlement :	29 mai 2024
Adoption du règlement :	26 juin 2024
Entrée en vigueur :	9 juillet 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 9 juillet 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier

Tél. : 450-436-9321
Télec. : 450-436-1977
www.mrcrdn.qc.ca